



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 22 juin 2015

Communiqué de presse

SIGNATURE DE CONTRATS DE VILLE DE LE QUESNOY ET DE VALENCIENNES METROPOLE

AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE LEURS HABITANTS



Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord, a signé, ce lundi 22 juin, le contrat de ville de Le Quesnoy et celui de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, les deux premiers des 13 contrats qui seront signés dans le département.

Ces contrats traduisent localement la nouvelle politique de la ville que souhaite mener l'Etat pendant les 5 prochaines années avec ses partenaires : les villes, les intercommunalités (la communauté de communes du Pays de Mormal, la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole), le Département et la Région, Pôle emploi, la Caisse d'allocations familiales du Nord et les bailleurs sociaux.

La mobilisation des services publics au service des habitants du territoire

Jean-François Cordet a salué le travail partenarial de qualité qui a été mené avec les institutions. Il a souligné la mobilisation du tissu associatif qui participe activement à la mise en oeuvre du contrat de ville. Les conseils citoyens étant la clé de voûte de cette nouvelle politique de la ville, le préfet a rappelé l'indispensable participation citoyenne à chaque étape du contrat de ville et s'est félicité du travail déjà engagé par la ville de Le Quesnoy et l'agglomération de Valenciennes.

Face aux enjeux des quartiers de Le Quesnoy, le contrat de ville intègre une programmation d'actions ayant pour ambition d'apporter une réponse globale aux problématiques locales. Il se décline en 3 axes prioritaires : la cohésion sociale, l'éducation mais aussi le logement. Sur le volet santé, des réponses concrètes ont d'ores et déjà été apportées pour les habitants de Le Quesnoy, avec par exemple la mise en place d'un médiateur santé, financé intégralement par l'Etat.

Le contrat de ville de Valenciennes Métropole concerne 36 000 habitants de 14 quartiers. L'agglomération déclinera une politique ambitieuse en faveur du développement économique et de l'emploi, et deviendra également un véritable laboratoire d'initiatives de la lutte contre l'exclusion. Le contrat de ville, c'est aussi l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain. Valenciennes Métropole bénéficiera de 4 projets dans le cadre du « Nouveau programme national de renouvellement urbain » pour des quartiers, plus solidaires, plus écologiques, plus agréables aussi à vivre.